

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 17 juin 2011

**Service instructeur**  
Service Insertion et Développement Local

N° CP-2011-6-4-4

**Service consulté**

**FONDS D'INTERVENTION  
POUR LA PREVENTION DES VIOLENCES SCOLAIRES  
PROJETS D'ACTIONS MIS EN ŒUVRE PAR LE COLLÈGE SAINT-EXUPÉRY À  
MULHOUSE**

Résumé : Le Fonds d'Intervention pour la prévention des Violences Scolaires est un dispositif doté de 30 000 € en 2011, destiné à encourager et à soutenir des projets d'actions mis en œuvre dans et aux abords des collèges afin de prévenir les violences scolaires et les incivilités.

Dans ce cadre, le collège St Exupéry de Mulhouse présente deux projets pour un montant total de 1 100 €.

Il est proposé d'autoriser, pour les actions présentées, le versement du financement correspondant au collège porteur du projet.

Les projets susceptibles d'être soutenus par le Conseil Général, dans le cadre du Fonds d'Intervention pour la prévention des Violences Scolaires (FIVS), doivent impérativement émaner des établissements scolaires eux-mêmes. Si la priorité est donnée aux actions proposées par les collèges classés en Zone d'Education Prioritaire, une attention particulière peut être portée aux collèges non classés en ZEP mais présentant certains indicateurs de difficultés. Les actions mises en œuvre doivent être partenariales et mobilisatrices, argumentées et évaluées, inscrites dans la durée et en cohérence avec les actions menées sur le territoire environnant.

Le dispositif se caractérise par une grande souplesse de mise en œuvre puisque les projets peuvent être présentés tout au long de l'année et examinés au cas par cas, par une Cellule Technique, composée de représentants du Conseil Général et de l'Inspection Académique.

Après étude des dossiers de demandes de financement, présentés par le collège St Exupéry de Mulhouse, et sur avis favorable de l'Inspection Académique, les projets sont soumis à la Commission Permanente pour validation et financement.

Le coût de ces projets s'élève à 1 100 €.

<b>Collège</b>	<b>Intitulé du projet</b>	<b>Responsables du projet</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Financement sollicité en euros</b>
Collège St EXUPERY Mulhouse	Action de prévention de la violence à travers le sport	Principal du collège et responsable de l'équipe mobile de sécurité du rectorat	Equipe de handball D2 PRO de Mulhouse  Arbitre professionnel  Médecin du sport	500
Collège St EXUPERY Mulhouse	Prévention du sexisme	Infirmière adjointe	Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles  Equipe de Prévention Spécialisée Drouot  Planning Familial  Equipe Mobile de Sécurité Mulhouse	600

Compte tenu de l'intérêt de ces deux projets, il est proposé d'attribuer un crédit global de 1 100 €.

La dépense est à prélever sur le programme H711, imputation 0-65-51-65737-3037-010.

Au vu de ce qui précède, je vous prie de bien vouloir m'autoriser à verser les financements correspondants au collège porteur des deux projets, répartis comme suit :

- 500 € au collège ST EXUPERY de Mulhouse (prévention violence à travers le sport),
- 600 € au collège ST EXUPERY de Mulhouse (prévention du sexisme).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

Service Insertion et Développement Local

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 13 MAI 2011

**Fonds d'intervention Préven. des Violences Scolaires  
PROGRAMME 2011**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
FVS04322	<b>COLLEGE MULHOUSE - SAINT EXUPERY</b> Prévention du sexisme	600,00
FVS04321	<b>COLLEGE MULHOUSE - SAINT EXUPERY</b> Action de prévention de la violence à travers le sport	500,00
Total		1 100,00